



Droit d'hébergement rompu a cause d'une déclaration mensongère

Par **gerardfrancois**, le **23/07/2017** à **15:59**

bonjour . Mes enfants sont placés en famille d'accueil . J'avais des droits d'hébergement avec nuitées . Mon ex concubime m'accuse d'agressions sexuelles envers mes enfants et mes neveux . Depuis , je vois mes enfants , très peu , en visite médiatisée . J'ai porté plainte pour diffamation . L'enquete piétinne , les enfants ont été entendus . Il n'y a rien pénalement et l'aide sociale à l'enfance m'interdit de tout . Cela est inadmissible et je ne peux attendre la fin de l'enquete . Pouvez-vous m'aider et me dire quelles démarches je peux faire pour retrouver mes enfants comme auparavant ? J'ai un avocat . Merci infiniment
Meme mes parents voient les enfants , une fois par mois , 2 heures à l'extérieur . Cela est inadmissible !

Par **amajuris**, le **23/07/2017** à **18:16**

bonjour,
seul votre avocat qui connait bien votre dossier peut répondre à votre question.
salutations